

Logement et insertion : favoriser l'intégration sociale par le logement social

COMMUNE

AIS

SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS SOCIAUX

CPAS

MOUVEMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

« Il apparaît clairement que mettre les gens précarisés dans un logement est une étape, mais ce n'est pas une fin... L'accompagnement social est indispensable. » C'est sur ces mots que Jean-Marie Berger, secrétaire du CPAS de Charleroi, ouvre le débat « Logement et insertion », avant de demander aux intervenants de s'exprimer sur différents aspects de la politique du logement.

Pour une politique sociale du logement

À François Vergnolles, représentant le ministre wallon du Logement Michel Daerden, Jean-Marie Berger demanda de présenter un bilan des politiques concernant l'ancrage communal du logement et la taxe sur les immeubles inoccupés. Pour le conseiller du ministre, l'ancrage communal est un succès : 206 des 262 communes ont rentré leurs programmes pour la période 2001-2003 et les projets retenus devraient être adoptés incessamment par le gouvernement. Néanmoins, il ne sera pas possible de modifier ces programmes en cours d'exécution, sauf en cas de force majeure. En guise de réponse à la seconde question ; il a énuméré les différentes politiques mises en œuvre pour lutter contre les logements inoccupés, sans évoquer les résultats de l'application de la fameuse taxe. Pour François Vergnolles, la priorité consiste à « remettre les 30 000 logements inoccupés en Wallonie dans le circuit du logement social en mettant les aides en œuvre, et en luttant d'abord contre l'inoccupation des 2 000 à 3 000 logements sociaux ».

Pour sa part, Jean-Pierre Digneffe, directeur du Logis social, s'est exprimé sur la mixité sociale. Celle-ci devrait se construire en créant des logements moyens à côté des logements sociaux, en évitant la création de ghettos d'âge ou de cultures, etc. Cela implique de mener un important travail de proximité et d'accompagnement social sur le terrain. Présentant l'élaboration du programme d'ancrage communal, Maggy Yerna, échevine du Logement urbain de la Ville de Liège, regrette que cette politique communale, programmée

sur 2001-2003, ne pourra se réaliser que sur un an (2003), et craint que les données sociologiques n'aient évolué entre-temps.

Concertation + partenariat

De son côté, Paul Trigalet, vice-président de l'asbl Solidarités nouvelles, met l'accent sur la concertation : « Les pouvoirs publics devraient davantage travailler avec les associations de locataires et de propriétaires pour élaborer la politique du logement. » Olivier Hamal, vice-président national du Syndicat des propriétaires, met également les autorités en garde : « Les pouvoirs publics n'arriveront jamais à eux seuls à prendre en charge la politique du logement. Les privés doivent aussi participer. »

Ces principes de concertation et de partenariat sont aussi prônés par Alain Rosenoer, directeur général de la Société wallonne du logement. « Il est important d'impliquer les habitants dans les programmes de revitalisation des grands ensembles sociaux, voire d'encourager les locataires sociaux à acheter leur logement. » De même, face aux 40 000 demandes insatisfaites en matière de logements sociaux, Alain Rosenoer voit dans l'AIS un outil extraordinaire pour mettre en adéquation l'offre et la demande. Michel Mercadié, responsable de la Feantsa (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), insiste, lui aussi, sur la nécessité de travailler davantage en partenariat avec la société civile et d'investir dans la mise en réseau des différents dispositifs.

Enfin, lors du débat avec la salle, la difficile question des campings a été soulevée. Les communes rurales sont en effet confrontées aux locataires « sociaux », à la précarité d'une partie de la population qui quitte les grandes villes. D'autres ont critiqué les programmes communaux 2001-2003 qui ont mis le couteau sur la gorge de bon nombre d'associations (« N'aurait-il pas mieux valu préparer le programme 2004-2006 ? »). Partenariat et concertation : des chantiers qui se jouent à tous les niveaux.

Accompagnement social : entre confiance et contrainte

FONDS
DU LOGEMENT

AIS

APL

Dans le cadre des nouvelles missions confiées par le ministre wallon du Logement, Michel Daerden, au Fonds du logement, l'accompagnement social tient une place importante. En effet, le Fonds devient la nouvelle faitière sociale regroupant l'Aide locative du Fonds, les AIS (agences immobilières sociales), les APL (association de promotion du logement) et les régies de quartier. Aussi l'atelier préparé et dirigé par Anne Quévit, directrice de l'Aide locative au Fonds du logement, avait-il pour objectif de permettre aux associations d'échanger leurs pratiques en matière d'accompagnement social, en attendant que les mesures concrètes soient adoptées par le gouvernement. D'entrée de jeu, elle donne le ton : « L'accompagnement social soulève un paradoxe. Par rapport aux personnes en situation de rupture, de marginalisation, les accompagnateurs sociaux tentent de recréer une relation de confiance, tout en veillant à faire respecter les règles, voire à intervenir de manière contraignante. »

Une dimension de prévention

Différents acteurs de terrain ont étayé ce constat en présentant les pratiques qu'ils ont dû mettre en œuvre pour répondre aux cas auxquels ils ont été confrontés. Très souvent le comportement des personnes est mis en cause. Les accompagnateurs sociaux n'ont alors d'autre choix que d'intervenir. Pour cela, il leur faut s'immiscer dans la vie privée des gens, ce qui pose certains problèmes de déontologie. Joël Schallenberg, responsable de l'AIS Gestion logement Namur, s'interroge sur la légitimité de cette intervention, ainsi que sur les critères qui encadrent celle-ci (« Il y a les limites de la vie privée et le respect des autres »). Aussi, afin d'éviter une intervention a posteriori, il juge plus opportun « de préparer l'accueil des familles dans les logements (logement adapté au ménage), de leur expliquer les conditions en matière de loyers ». Selon lui, « l'accompagnement social est mis à mal par le rappel des règles. Sans doute, pour les AIS, faudrait-il scinder la casquette de "propriétaire" et celle d'"accompagnateur social" ? » Par ailleurs, l'AIS est tenue à des résultats au niveau institutionnel : « Les personnes sont relogées, à condition qu'elles occupent le bien en bon père de famille, qu'elles respectent les locaux. Ces résultats

peuvent aller à l'encontre de l'accompagnement social. »

Cette problématique de la double casquette et de la légitimité d'intervenir est aussi mise en exergue par Anne-Catherine Rizzo (Relogeas, association de promotion du logement à Chareleroi). « La notion d'accompagnement social n'est pas intégrée dans le bail: si le locataire refuse de nous recevoir, on ne peut rien faire », observe-t-elle. Elle souligne aussi que, lors de la démarche d'accompagnement social, « on découvre que le problème logement n'est qu'une partie de l'iceberg. En dessous, il y a le surendettement, le problème d'alphabétisation, etc. » Enfin, elle pose clairement la question des moyens : « L'accompagnement social est rendu obligatoire par la Région, mais il n'est pas financé. (...) Or, pour des personnes fortement déstructurées, cela prend du temps pour leur apprendre un bon comportement locatif. Enfin, il n'y a pas de formation spécifique à l'accompagnement social. »

Tout ne se joue pas au niveau individuel

D'autres intervenants pointent le mauvais accueil réservé aux familles en situation de précarité dans certains quartiers et les conflits de voisinage. Certains insistent aussi sur la qualité du lien social. Ils soulignent aussi, tout comme Anne-Catherine Rizzo, que le problème de logement est avant tout un problème social. En effet, certaines personnes ont parfois un comportement tel qu'on en arrive à une rupture. Il est donc important d'analyser, dès le départ, les besoins des personnes pour les faire avancer. Enfin, d'autres relèvent la nécessité de travailler en réseau pour être efficace.

En résumé, les participants à l'atelier s'accordaient sur une conclusion commune : reconnaissance, formation, moyens supplémentaires et mise en réseau sont indispensables pour un accompagnement social optimal.

Insertion sociale et logement en Europe, enjeux en voie de définition

Au cours de la rencontre « Insertion sociale et logement - Présentation d'initiatives en France et en Europe », Luc Laurent, directeur du Fonds du logement wallon, a rappelé que « le logement n'est pas une compétence communautaire européenne ». À ce niveau, il n'y a pas de directive, mais il existe des projets au travers des PAN inclusion (Plan d'action nationale). Autrement dit, l'action européenne en matière de logement se concrétise au travers de la Stratégie de lutte contre l'exclusion et les « objectifs appropriés » définis par le Conseil européen de Nice. Luc Laurent regrette toutefois que les indicateurs communs d'évaluation en matière de logement et de sans-abrisme proposés au sommet européen de Laeken n'aient pas été retenus. Ils portaient sur la proportion de personnes vivant dans des habitations qui manquent de confort, dans des logements surpeuplés, dans des logements pauvres et dans un environnement pauvre, ou encore les personnes ayant des arriérés de loyers, ainsi qu'une définition du sans-abrisme.

Une dimension européenne qui se construit

Michel Mercadié, responsable de la Feantsa (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) a embrayé sur les déclarations de Luc Laurent : « S'il n'y a pas de compétence logement au niveau européen, nous (la Feantsa) sommes financés depuis 10 ans pour nous occuper des sans-abri. (...) En matière d'ancrage local, il

faut décliner les responsabilités à tous les niveaux. (...) Il s'agit aussi de faire reconnaître le secteur dans sa dimension d'insertion. Enfin, si les indicateurs d'évaluation en matière de logement et de sans-abrisme n'ont pas été retenus à Laeken, un sous-groupe de travail planche dessus. Il serait opportun d'associer notre secteur au prochain PAN inclusion. »

Pour un langage commun

Cependant, plusieurs intervenants s'interrogent sur la pertinence des indicateurs récoltés au niveau de la Région wallonne ou des observatoires locaux, sur leur degré de comparabilité au niveau européen et sur le moyen de les collecter (par exemple: comment mesurer la cohésion sociale?). Or on constate que les questions actuelles portent beaucoup sur les revenus et peu sur la cohésion sociale. De même, on travaille trop au niveau macro et on ne tient pas assez compte du terrain. Selon Carine Jansen, directrice de la DIIS (Direction interdépartementale de l'Intégration sociale), l'évaluation à mi-parcours du PAN inclusion faite par son service vise à associer davantage l'associatif et les ONG. Anne Quévit, directrice de l'Aide locative au Fonds du logement, souligne l'intérêt d'intégrer l'indicateur « accompagnement social », mais se demande comment procéder pour y arriver. Enfin, certains intervenants insistent sur la nécessité d'exploiter les réseaux en vue d'échanger les bonnes pratiques au niveau européen.



29 oct. 02//BMT

Carte blanche : garder les yeux ouverts

Un des participants à la Fête des insertions a communiqué aux organisateurs une réaction « à froid » en forme d'indignation et d'appel à la cohérence quand aux réponses que la société apporte aux inégalités en matière de logement. Nous en livrons la teneur Textio.

Les sociétés qualifiées de démocratiques ont développé, à la suite d'une longue et douloureuse série de luttes, un système de valeurs dont le cœur est le concept de justice sociale. Malgré la détermination avec laquelle s'est

construit ce système, le débat n'a jamais été clos, l'unanimité complètement acquise. Pourtant un large consensus s'est réalisé sur un certain nombre d'idées, réunies en quelques thèmes tels les droits du citoyen, les droits de l'homme, l'égalité des hommes et des femmes, le droit à la dignité humaine... considérés, à juste titre, comme valeurs universelles dignes d'être défendues et promues à travers le monde.



Entre ces principes et la réalité, il y a toutefois un écart important, et de plus en plus important. On s'en accommode malheureusement souvent en invoquant les contraintes financières, les multiples obstacles à surmonter, bref les inévitables difficultés résultant du passage des idées généreuses aux réalisations concrètes.

Sur le plan financier, budgétaire devrais-je dire, les ressources limitées nous condamnent à l'obligation de choisir. Encore faut-il que ces choix soient explicites, démocratiques et assumés. Quelle décision prendrions-nous s'il nous était réellement donné à choisir entre la construction d'un nouveau théâtre équipé des derniers perfectionnements techniques et la construction de logements pour abriter les sans-abri? Et si certaines personnes optaient pour la première solution, seraient-elles réellement prêtes à assumer pleinement ce choix et ses conséquences?

Sur les plans non-budgétaires le problème est encore plus délicat. Combien de freins ne résultent-ils pas de lourdeurs administratives ou législatives, de manque de combativité, voire de négligence? L'attitude de certains spéculateurs immobiliers à l'égard des personnes très démunies est intolérable. Locations exorbitantes de studios taudis, de couches à la nuitée, de carpettes à l'heure... représentent un exemple honteux d'exploitation de la pauvreté, pratique proprement scandaleuse et révoltante. Dire qu'on ne peut rien faire parce que ceci, parce que cela, revient toujours à admettre, en fin de compte,

que le droit du propriétaire est plus important que le respect de la dignité humaine. Là aussi, il faut expliciter les situations, c'est-à-dire les porter à la lumière, et assumer, si on l'ose, ses propres positions. Peut-être alors, la société serait-elle en mesure de réaliser qu'en se mobilisant, légitimement du reste, pour les victimes des dernières inondations tout en cultivant une certaine indifférence pour les victimes de la pauvreté, elle ne se respecte pas plus qu'elle ne les respecte, et trahit du même coup les valeurs qui la fondent. Que penserions-nous si les sinistrés étaient réduits à demander l'aumône aux carrefours? Nous dirions sans doute que c'est inadmissible.

Ces deux exemples sont dérisoires face à la masse de situations dégradantes qui broient une partie toujours plus importante de nos concitoyens, ils sont cependant le reflet de la grande hypocrisie qui règne au sein de notre société, pourtant démocratique.

Rien n'est jamais acquis, on le sait, pas plus la justice que le reste. Tout est affaire de lutte, de combat, on l'oublie parfois et il faut le rappeler. Mais ce qui me gêne profondément, c'est que nous avons tendance à ne plus voir, à ne plus distinguer l'intolérable du tolérable, à ne plus jeter sur le monde qui nous entoure un regard critique et lucide, bref, en nous aveuglant, à nous abêtir et à nous amollir, ce qui laisse présager la fin des combats et la fin du système de valeurs qui fait encore l'objet de notre fierté... tout en contribuant à notre confort.

ALTER
ECHOS

CULTURE

GRAND DÉBAT

Culture et insertion : « Chaque être humain est culturel »

D'emblée, le cadre est posé par l'animatrice de séance, Isabelle Paternotte, présidente de l'asbl Art. 27. D'un côté, la culture qui est vue aujourd'hui outil d'insertion. Et de l'autre, le constat qu'il n'existe pas de liens entre le monde culturel et les personnes fragilisées. Comment analyser cette absence de liens? Tous les invités s'accorderont à reconnaître, voire à affirmer, qu'il n'y a pas une culture, mais une diversité de cultures. Chaque intervenant a donc décliné sa vision de l'exclusion culturelle, selon la place qu'il occupe, à savoir d'un point de vue sociologique, artistique, politique et social, et a ce faisant livré à l'assistance sa perception de la culture. C'est au niveau des interventions d'Éric Corijn, professeur à la VUB, et de Christine Mahy, coordinatrice de l'asbl Miroir vagabond, que le public

aura le mieux perçu les points de rencontre entre culture et insertion ou les raisons de leurs absences.

Construire sa place dans la société

Le Miroir vagabond définit sa mission comme socioculturelle. L'asbl propose un soutien aux personnes pour les amener à participer, mais aussi à produire de la culture en multipliant les pratiques de créations collectives... Théâtre-action, musique-action, conte-action... Il s'agit d'aider à la production de symbolique culturelle. Pour permettre à tout individu de prendre sa place dans l'espace public de manière à l'envahir par des groupes à codes culturels diversifiés et « coller » ainsi à la réalité. Mais la particularité de Miroir vagabond,

ALTER
ECHOS

c'est sa volonté de ne pas stigmatiser les personnes fragilisées. Alors bien sûr, l'association travaille avec des personnes immigrées, des résidents en camping, des demandeurs d'emploi... Mais elle a le souci permanent d'associer toute la population en créant des événements fédérateurs. « Nous privilégions le soutien à un grand nombre de petits groupes producteurs plutôt qu'un événement de culture de masse. Chaque projet se développe autour d'un tandem animateur/artiste. Nous sommes en mesure de répondre au quart de tour à des demandes portées par quelques personnes seulement. Ce qui d'une part nous permet de rencontrer la diversité culturelle et d'autre part d'éviter que ne se brise l'envie d'expression culturelle ». En quoi cette action culturelle relève-t-elle aussi d'une démarche sociale d'insertion? Pour Christine Mahy, l'entrée en communication qu'induit la production de symbolique culturelle permet à chacun de poser des choix en puisant dans ses ressources plutôt que de se définir par rapport ses manques. Mais la démarche demande du temps humain et c'est à ce prix seulement que l'on pourra construire des politiques culturelles diversifiées.

Coller aux mutations sociales

Dans cette même vision plurielle de la culture productrice de sens, Eric Corijn s'est adressé principalement aux acteurs de l'insertion.

« Vous continuez à travailler comme si la société était toujours cet État Providence où tout le monde peut être inséré. Comme si la culture de masse était toujours accessible à tous. Et quand certains n'y ont plus accès, alors vous travaillez à amoindrir les freins économiques ou à favoriser l'accès à l'éducation. Plutôt que de vouloir insérer des personnes dans un modèle unique de culture institutionnalisée, qui a ses propres références, il faut bâtir la cohésion sociale sur les différences... Parce que la culture, c'est quelque chose de très pratique. Que chaque être humain est culturel et que donc la culture sociale est beaucoup plus large que la culture institutionnalisée » Et de s'en référer à la culture ouvrière d'avant guerre. « Le monde ouvrier avait sa propre culture, une culture de lutte qui avait du sens en elle-même ».

Relevons également le « mea culpa » du représentant du ministre de la culture de la Communauté française, Rudy Demotte, qui n'apportera de réponses que sous forme de questions. « Il faut admettre que la politique culturelle est un échec... Que ce sont toujours les mêmes qui vont à l'opéra, au théâtre et au cinéma... Que dans ce pays, on est toujours emprunt de l'idée qu'il y a 'la' culture. Dès lors les questions qui se posent sont comment favoriser l'expression culturelle diversifiée et comment organiser les institutions pour que ces paroles puissent avoir droit de cité... »

ALTER
ECHOS

CULTURE

1^{ER} ESPACE RENCONTRE

Accès de la culture aux défavorisés en Flandre... et en Communauté française

Un des espaces rencontres de la Journée des insertions a débattu de différents projets destinés à encourager la participation des plus défavorisés aux politiques culturelles. La rencontre a débuté par un exposé sur l'expérience retirée sur ce plan par Brugge 2002, capitale européenne de la culture, présentée par l'échevin de la culture de Bruges, Yves Roose.

Une programmation variée, pour s'adresser à tous

Il a d'emblée insisté sur le fait que « les actions culturelles au bénéfice des défavorisés sont dictées par la localisation des actions. Bruges n'est pas Liège ou Anvers », explique-t-il. Sur 1 200 000 habitants, Bruges ne compte par exemple que quelques centaines de minimeux et peu d'étrangers. Mais par contre la

ville flamande voit chaque année défile 4 millions de visiteurs en ses murs...

Brugge 2002 s'est d'emblée inscrit dans un objectif « d'élévation sociale générale d'un maximum de Brugeois », en se fondant sur le droit à la culture comme partie intégrante des droits humains. L'enjeu était de mobiliser les différents acteurs sociaux (mouvement socio-culturel, mouvement quart-monde, CPAS, cellule de prévention – prise en charge par la police –, artistes...) dans un grand projet « d'hospitalité » destiné à l'ensemble des publics très différents que l'on rencontre à Bruges. Cette optique rejoignait la politique générale de cohésion de la commune où la culture est envisagée comme intégrée dans le réseau social. Dans ce cadre, de grands événements gratuits ont dès lors été organisés dans

CENTRE CULTUREL

CPAS

COMMUNE

ALTER
ECHOS

1er nov. 02//DCR

le cadre de Brugge 2002, notamment sur le plan musical avec des concerts (opéra, musiques du monde et populaires, jazz, rock...) mais aussi un grand bal populaire « qui a eu un succès fou », notamment grâce aux cours de danse proposés sur place. « Mais, même dans ce cadre, il y a toujours un groupe fortement défavorisé socialement qui ne se déplace pas, ceux qui se disent « ce n'est pas pour nous » », constate Yves Roose.

Discrimination positive et pluralité

Ont dès lors été mises en œuvre des politiques et des actions directes et concrètes passant par un travail de « group coaching » avec cette catégorie sociale. En plus des politiques de gratuité pour une partie du public des spectacles habituels, encouragées par la Ville et auxquelles s'associent des organismes socio-culturels « privés ». Concrètement, les travailleurs du CPAS forment un groupe d'une cinquantaine de personnes intéressées par une activité culturelle et les y emmènent, avec à l'occasion la possibilité d'un accueil explicatif de la part du conservateur d'un musée par exemple (histoire de montrer comment les choses fonctionnent). « Ce n'est pas encore un succès de foule », admet l'échevin mais cette action s'inscrit plus largement dans l'idée de favoriser « l'inclusion sociale au sein de la politique culturelle régulière ». Une des clés de ce schéma réside dans la coordination communale des actions menées à Bruges. Celle-ci vient de se voir favorisée par les autorités flamandes qui octroient désormais, par décret, un euro par habitant à chaque ville qui crée un poste de coordinateur (« indépendant »)

en matière de culture intégrée (au social, en fait) et un plan en ce domaine, ce qui permettra à Bruges de prolonger l'expérience acquise en 2002 et de reconduire une partie des personnels qui ont travaillé à ce projet grâce à des crédits exceptionnels.

Et la Communauté ?

Des comparaisons ont été faites avec les politiques menées en Belgique francophone à cet égard, et notamment vis-à-vis du soutien à l'asbl Article 27. Des différences fortes ont été mises en avant par Benoît Scutnaire (coordinateur Wallonie-Bruxelles de l'asbl) : la priorité accordée à la diffusion de la culture et non à la participation, l'absence de ciblage et de sélection des publics, le fait de ne pas s'adresser aux écoles, le fait qu'Art. 27 touche aussi un public qui possède des codes culturels, mais n'a pas les moyens économiques d'accéder aux différentes manifestations... Mais une évolution vers l'accompagnement des publics défavorisés (à l'instar de ce qui se fait à Bruges) semble être demandée par différents acteurs et prévue par Art. 27. Des difficultés liées à l'extension de l'asbl (notamment au Luxembourg) ont été expliquées par l'absence de coordination vu le peu de moyens de la Communauté (des investissements futurs seraient d'ailleurs compromis et la complexité institutionnelle n'aiderait pas à y faire face). Le débat s'est clôturé sur des questions liées aux objectifs des politiques d'intégration par la culture dont Martine Casterman (Centre culturel de Huy) a souligné les dangers en termes de dérive vers le contrôle social.

ALTER
ECHOS

CULTURE

2ND ESPACE RENCONTRE

Social et/ou culture : biffez la mention inutile ?

Animés par la volonté de renverser la vapeur, les promoteurs de cet espace rencontre, Claire Walthéry, de l'École supérieure d'action sociale (Liège), et Luc Snoeck, du Relais social liégeois, proposaient un échange de points de vue entre les participants. Ni exposés, ni invités particuliers, mais une série de questions livrées à la réflexion des artistes et des travailleurs sociaux présents dans la salle. En débat, le questionnement du lien entre travail culturel et travail social.

Et de s'apercevoir, à travers les prises de parole successives, de la difficulté de décortiquer ce lien, autrement que par un « ça va de soi ».

On relèvera toutefois un certain nombre de constantes qui pourraient constituer le socle d'une approche plus pointue de ce lien à priori naturel. À commencer par cette distinction donnée par les artistes eux-mêmes: il y a l'artiste et l'artiste animateur. Le premier crée, le second est dans un processus de création en interaction avec un groupe de personnes. C'est dans ce processus que l'on perçoit l'effet social de la production artistique. Quant aux travailleurs sociaux, parfois eux-mêmes artistes, ils qualifient le travail culturel de moyen d'expression au service d'un processus de changement. Dès lors, culture et social deviennent indissociables.

ALTER
ECHOS

27 oct. 02//PHS

Points de vue d'artistes

Que disent les artistes présents, qui se sont aussi présentés comme artistes animateurs? Leurs difficultés à trouver un interlocuteur dans le secteur social. « Le contrat entre l'artiste et le travailleur social n'est pas toujours clair. On travaille sur l'expression, le langage, tandis que le travailleur social attend un produit fini ». « S'il n'y a pas de contrat explicite, où les artistes et les travailleurs sociaux sont de vrais partenaires pour un même projet, il y a un réel risque d'instrumentalisation ». Ils précisent également ce que représente leur travail avec des groupes cibles. « Le groupe est un moyen de produire une œuvre d'art. Ce processus de création a un effet social sur le groupe et chaque personne qui le compose, mais la création existe aussi en tant que telle. Et cette création doit pouvoir être rendue publique, comme toute œuvre d'art ». « Si un artiste s'investit dans le social, il est exclu du marché de l'Art. D'autre part, beaucoup d'artistes travaillent dans le secteur social parce qu'ils n'ont pas de place sur le marché de l'Art ». « L'échange que j'ai avec les personnes nourrit ma création artistique... Au fond mon boulot d'artiste animateur m'insère. » Enfin, tous s'accordent à reconnaître la collaboration, voire la solidarité, nécessaires entre artiste et travailleur social, « au risque de produire exactement l'inverse que l'insertion recherchée ».

Points de vue de travailleurs sociaux

Que disent les travailleurs sociaux? L'importance du rôle de la culture comme outil d'expression pour faire émerger les paroles et

relancer les personnes fragilisées dans d'autres processus. « En tant qu'assistante sociale, je cherche à provoquer du changement. Et si l'artiste me permet d'aider des personnes à se redécouvrir en dehors de leurs étiquettes sociales, alors faire de la culture c'est aussi faire du social. Et dans ce cas, je ne pense pas instrumentaliser l'artiste. Par contre, s'il s'agit de mettre un artiste dans un quartier défavorisé pour que les personnes restent calmes, alors la culture ne joue pas de rôle social ». « Proposer à des personnes minimexées des ateliers de peinture, de danse, de musique... c'est augmenter les moyens de communication, favoriser l'expression, diminuer les risques de dépression, d'hospitalisation... Mais il ne faut pas perdre de vue que le travailleur social est lui-même coincé dans un système où on lui demande d'avoir comme objectif la réinsertion professionnelle. » « Dans le travail social, la création artistique permet de prendre du recul, de parler un autre langage sur un même sujet... La culture est comme une soupape, un poumon. »

Au fond, les uns et les autres exercent des métiers différents. C'est d'ailleurs ce qui explique que certaines associations, qui travaillent dans le secteur de l'insertion, utilisent un tandem artiste/animateur social. Le premier propose des moyens d'expression que le second exploite au bénéfice de personnes fragilisées. Reste que le malaise est identique des deux côtés. Et de s'interroger de la même manière sur les intentions du « politique » quant à la fonction de la culture dans la société...

ALTER
ECHOS

SPORT

GRAND DÉBAT

Sport et insertion : la place des communes et celle des bénévoles

COMMUNE

CLUB SPORTIF

FÉDÉRATION
SPORTIVE

SPORT DE
QUARTIER

« Les temps ont changé. L'insertion par le sport devient une pratique et, partant, une question politique. » Ainsi résumé, le panel sur le Sport a mis au jour une tendance lourde déjà repérée par le cabinet du ministre R. Demotte en charge du sport pour la Communauté française. En effet, « on a souvent été prudent face aux discours sur l'insertion par le sport », reconnaît René Amaite, directeur de cabinet adjoint de M. Demotte. « Pour quatre raisons :

> Ce faisant, on exige du sport qu'il se justifie par une cause externe. Le sport est intéres-

sant en soi et ne doit pas être justifié par des considérations liées à l'insertion ou au développement économique.

- > En liant sport et insertion, le risque est de déresponsabiliser les pouvoirs publics. On s'occupe des publics marginalisés en leur fourguant du sport. Mais avant cela, il faut du travail, un logement...
- > Organiser des activités pour les gens des quartiers dans les quartiers, cela risque de renforcer les ghettos.

ALTER
ECHOS

- > Enfin, nous ne pouvons nous limiter à des projets ponctuels. Une semaine sur la Lesse en kayak, c'est bien mais quid des 51 autres semaines? »

Réponses politiques

Mais les temps ont donc changé puisque :

- > « le budget sport de la Communauté française doublera d'ici 2010.
- > le nouveau décret sur les centres sportifs locaux ne portera pas que sur les briques mais aussi sur l'animation.
- > Les plans programmes des fédérations sportives devront, à l'avenir, aborder les questions d'insertion.
- > Le sport de quartier s'est fortement structuré en secteur.
- > Les communes travaillent de plus en plus sur la question.

Etc. »

Faute de pouvoir jeter un regard critique et global sur tout ce qui se passe en matière d'insertion par le sport, les dynamiques locales mettent deux réalités en évidence: les communes ont un rôle crucial à jouer, et le bénévolat s'avère une ressource déterminante.

Le rôle crucial des communes

Ainsi faudra-t-il évaluer le travail des communes, acteurs de plus en plus présents sur la question. « Mouscron consacre 5 % de son budget au sport. Charleroi 3,4 % (sur 350 millions d'euros) et la moyenne wallonne 2,6 % », rapporte Michel Faway, président du F.C. Seraing et animateur du Panel. Ce n'est pas rien. « Mouscron en fait un axe stratégique fort de sa politique sociale, notamment en créant une 6^e section du Futurosport avec un Centre de formation en alternance dédié à l'apprentissage de divers métiers liés au sport pour des jeunes de 16 à 23 ans (maître nageur, entretien des équipements sportifs...) », explique Jean-Pierre Detremmerie, député-bourgmestre de Mouscron. « Chaque jeune de 6 à 18 ans reçoit une carte d'accès libre aux sports de base dans notre commune », affirme Claude De Spiegeleer, échevin des Sports de Charleroi. « Nous avons un projet FIPI depuis 1999 qui montre la complémentarité entre sport professionnel et insertion, etc. » Son homologue liégeois Miguel Mevis évoque « le programme d'intégration des immigrés par le sport leur permettant de pratiquer tout en respectant les coutumes liées à leurs origines. Ainsi en va-t-il de la piscine pour femmes maghrébines avec une animatrice plutôt qu'un animateur ». Ce rôle des communes fait manifestement l'objet d'attentes importantes :

« Les écoles ne disposent pas de moyens suffisants et sont obligées de passer le relais aux communes », explique Philippe Housiaux, président de la Ligue francophone d'athlétisme. Les communes doivent comprendre qu'au-delà des infrastructures, elles doivent renforcer le nombre d'animateurs. Faute de cela, les 30 000 clubs sportifs belges ne pourront plus répondre à la demande.

Attention aux bénévoles !

Et nous voici sur le second acteur crucial du sport et de l'insertion par le sport : le bénévole. « Les clubs doivent changer et créer une structure organisationnelle et une capacité d'accueil qui ne soient pas basées uniquement sur les sportifs de haut niveau. Il faut appeler les bénévoles et les retraités », affirme Philippe Housiaux avant de pointer la nouvelle loi sur les asbl qui impose aux 350 000 administrateurs de clubs sportifs de prendre des responsabilités qu'ils ne maîtrisent pas. « Si cette loi est maintenue, ces administrateurs quitteront ».

Communes et bénévoles: deux acteurs centraux mais sont-ils conciliables? Le sujet n'a pas été abordé. De même que le rôle potentiel des organismes d'insertion.

Dernier acte de ce débat: les valeurs transmises par le sport. Et Alain Courtois, ex-directeur-général du RSC Anderlecht, d'invoquer avec ses co-débatants « la camaraderie, l'esprit d'équipe, la tolérance... ». « Faut-il alors que les pouvoirs locaux soutiennent tant la boxe plutôt que les arts martiaux? » se demande un prof d'Aikido. « Le foot est-il vraiment tolérant? », se chuchotent d'autres participants. Ce qui ne remet pas en question les possibilités ouvertes par le sport comme outil d'insertion. Mais quel sport et selon quelles modalités? Communes, bénévoles et Communauté française pourraient bien avoir besoin des professionnels de l'insertion pour en débattre.

Le sport comme outil d'insertion ? Trois réponses de terrain

COMMUNE

CLUB SPORTIF

SPORT DE
QUARTIER

CPAS

POLICE

Le sport peut-il être vecteur d'intégration ou d'insertion? C'est la question que se posait le premier espace rencontre, animé par Michel Faway, secrétaire général du CPAS de Liège. Sans trancher sur la différence entre les deux termes, c'est un large consensus qui a répondu par l'affirmative à cette question. Parallèlement, la présence d'acteurs du monde associatif mais également sportif a permis de dresser un petit panorama des initiatives existant en la matière tout en soulevant quelques enjeux importants.

Michel Faway a illustré d'emblée le cadre du débat par l'expérience du club de football de Seraing, dont il est lui-même le président, qui tente de pratiquer une politique d'intégration en son sein en collaboration avec la commune. « Le développement de ce type de politique sportive aide la jeunesse à s'épanouir, à découvrir des valeurs essentielles telles que la solidarité et le respect de l'autre. Et cette politique porte ses fruits à Seraing. Cependant, ce ne seront pas les petits clubs qui permettront une insertion professionnelle », a-t-il indiqué.

Un stade démontable et des policiers

Pascal Perez a ensuite présenté l'expérience qu'il mène en France avec « Un stade pour tous ». Avec un ministade démontable, ce sportif français va à la rencontre des jeunes dans leur quartier. « Il s'agit de faire de l'athlétisme ludique, l'objectif n'est pas de faire du sport d'élite. » Entraîneur lui aussi, Pascal Perez a souligné que son travail est très différent de celui d'un club. En termes d'insertion, la création de cette association lui a permis de se créer un emploi tout en faisant ce qu'il voulait faire: « Aller au devant des jeunes, dans des quartiers difficiles et leur expliquer ce que le sport peut leur apporter personnellement et socialement ». L'initiative comprend aussi un volet d'intégration professionnelle d'adultes en les associant à l'équipe comme bénévoles. « À la suite de 20 journées d'action, on voit si on peut les orienter vers les métiers du sport ou leur proposer de poursuivre leur travail en tant que bénévoles. »

La question soulevée est de savoir si des éducateurs sportifs ou des bénévoles (tels que les entraîneurs de clubs) sont prêts à s'investir

socialement. « Les entraîneurs aiment avoir des résultats. Or le sport doit avant tout rester une question de plaisir », a insisté Pascal Perez. Si l'initiative récolte un succès certain, il a néanmoins dû se tourner vers le monde des entreprises pour trouver un soutien: « La fédération d'athlétisme ne comprend pas ma démarche », a-t-il regretté.

Autre témoignage, celui de Marie-Paule Raoult de « Cocktail Liège » qui s'occupe également d'intégration par le sport. Situé à Liège et lancé par des membres de la police, « Cocktail Liège » propose trois types de sports: du football en salle, du kickboxing et de la boxe anglaise. L'association accueille des jeunes de 17 à 25 ans issus des quartiers difficiles de Liège. Selon Marie-Paule Raoult, « le sport de compétition peut à la fois apporter une image positive de soi, mais c'est également une soupape réelle et un élan pour le jeune qui prend sa vie en charge ».

Le nerf de la guerre

Enfin, dernière expérience positive du sport comme élément d'intégration, celle de cet assistant social du CPAS de Huy qui a mené un projet de réinsertion des toxicomanes par le sport. À la préparation physique s'ajoutait une préparation psychologique. « Cette expérience leur permet de réapprendre une hygiène de leur corps. »

Alors, le sport comme outil d'intégration (voire même comme « école de vie »)? Il n'y a eu personne pour contredire les intervenants. Seul bémol: la difficulté majeure qui réside dans la recherche de moyens: « Les pouvoirs publics n'assument généralement pas assez leurs missions par rapport au sport en tant que phénomène d'intégration », a regretté Michel Faway.

Le sport de quartier en marche

L'espace rencontre dédié au sport de quartier était animé par Hubert Roland, coordinateur du Réseau sport de quartier. Face à une assemblée principalement composée d'élèves du secondaire, Hubert Roland a présenté l'initiative du Réseau. Ce dernier existe de manière informelle depuis 10 ans. Il reprend des initiatives privilégiant le sport entre copains au contraire de la pratique sportive en club qui est par définition plus structurée, dont la finalité est la compétition et dont l'accès peut parfois s'avérer trop onéreux.

Un réseau « Sport de quartier »

La structuration et la reconnaissance du réseau marque l'évolution de ce type de secteur : « Ce type d'activité était organisée de façon informelle, on parlait de sport intégration, explique Hubert Roland. Si ce type d'initiative s'est d'abord développé dans les quartiers en difficultés, ce n'est plus seulement le cas actuellement. Il y a la volonté chez les participants d'organiser des activités sportives à partir du plaisir de la rencontre ». Le coordinateur poursuit en soulignant que ce n'est qu'un outil et pas une fin en soi. « C'est un prétexte de rencontre, un moyen de se forger une identité ». Le sport est utilisé pour entrer en contact avec le jeune et facilite la cohésion du groupe. Mais en définitive, « l'objectif est de faire en sorte que les jeunes s'inscrivent dans une logique sportive et de ne pas rester uniquement dans une logique sociale ».

Souvent, cela commence par l'une ou l'autre activité ponctuelle. Ensuite, vient l'organisation d'une semaine d'activité complète dans un quartier. « L'avantage de ce type de formule, explique Hubert Roland, est de permettre aux organisateurs de tester la demande. Cela peut donner lieu à l'organisation d'activités régulières ». Les sports pratiqués sont souvent des sports de ballons (foot, basket...) mais aussi du VTT, de la danse, de l'aérobic, de la pétanque pour les plus âgés... cela dépend de la capacité de réponse à la demande.

Le coordinateur souligne que de multiples acteurs sont impliqués dans le réseau : éducateur de rue, intervenant de l'aide à la jeunesse, professeurs d'éducation physique, travailleurs des contrats de prévention... « C'est un outil pour favoriser la rencontre entre jeunes, entre générations. » En support à la coordination du réseau, un site Internet –

<http://www.rhd.be/rsq/index.htm> – reprend les différentes initiatives du réseau. L'objectif est d'offrir les moyens d'information, de communication et d'échange nécessaires à la visibilité du sport de quartier, indispensables au développement de synergies d'action. À ce titre, le Réseau « n'est pas une structure qui organise des actions, mais une structure d'impulsion ».

Un des participants, travailleur social et enseignant, explique que l'un des problèmes rencontrés par les acteurs de terrain est de disposer de l'infrastructure et du matériel adéquat. Face à quoi le réseau propose une mutualisation des moyens.

Infrastructures et animations spécialisées

Cependant, la plupart des clubs restent encore réticents. Les écoles qui disposent de salles de sport pourraient, à l'avenir, constituer une ouverture. À ce titre, Hubert Roland voit le sport de quartier comme une passerelle entre différents secteurs. Une partie du refinancement de la Communauté française devrait servir à développer les infrastructures sportives locales. Ainsi, 2,478 millions d'euros vont être dégagés pour financer, à concurrence de 75 % du coût total, des terrains multisports. Une autre solution envisagée est de proposer des espaces sportifs ambulants accompagnés par des animateurs diplômés.

Une autre limite du développement actuel du sport comme facteur d'intégration c'est la difficulté à engager des animateurs socio-sportifs. La professionnalisation est en cours, des formations spécifiques sont proposées par certaines écoles supérieures. Néanmoins, une partie de la demande d'encadrement spécifique reste encore insatisfaite.

Insertion sociale et professionnelle : l'usager toujours plus au centre des dispositifs

FOREM

CPÄS

EFT OISP

Le débat sur l'insertion socioprofessionnelle (ISP) réunissait des politiques (les ministres régionaux Arena et Detienne respectivement en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour la première, et des Affaires sociales et de la Santé pour le second), ainsi que des acteurs de terrain belge et étrangers.

Des politiques aux projets locaux...

Marie Arena, après avoir rapidement rappelé les axes de sa politique en la matière, a plaidé pour une intégration multidimensionnelle. Elle a rappelé que « si l'intégration passe par l'emploi, il y a aussi d'autres dimensions à privilégier ». Elle a plaidé pour une approche coordonnée dans le cadre d'un plan d'action réunissant les différents niveaux de pouvoir (Fédéral, communautaire et régional). Le ministre Detienne a embrayé en évoquant le parallèle entre l'ISP et l'insertion sociale et sa volonté de reconnaître, notamment au niveau réglementaire, les initiatives qui se situent à la frontière des deux champs.

Ensuite, quatre acteurs de terrain ont développé des expériences menées dans le cadre de l'ISP. Marc Barvais, président du CPAS de Mons a exposé l'exemple de l'EFT « Le plein air » qui s'est spécialisée dans le bio-maréyage. L'expérience a débuté en 2001. Implantée dans la cité du Coq à Mons, elle a, durant l'année 2001, accueilli 10 stagiaires. Marc Barvais reconnaît qu'il n'est pas évident d'accrocher les jeunes stagiaires à ce type d'activité. Il évoque le problème du décalage ressenti par ces derniers entre « l'énergie qui doit être investie au quotidien et les résultats qui se mesurent sur le long terme ». Pour le président du CPAS, l'intérêt du projet réside notamment dans sa dimension communautaire qui permet de redynamiser plusieurs quartiers. Les stagiaires développent des contacts avec la population environnante, ce qui amène cette dernière à s'intéresser aussi à l'initiative.

...à l'étranger et ici

Ensuite, Pierre Daniel, adjoint au maire de Mantes-la-Ville a présenté les « Chantiers écoles ». Il définit l'initiative comme « l'organisation d'une formation pré-qualifiante autour d'un produit d'intérêt public » pour des

jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme. Les chantiers reçoivent l'aval du conseil municipal. Plusieurs expériences pilote ont été menées. Le projet vise à conjuguer production, insertion dans la vie active, formation à des savoirs faire et des savoirs être, et inscription dans le tissu social environnant. Les jeunes inscrits dans le programme ont déjà choisi un secteur professionnel, mais ne disposent pas des connaissances techniques de base. Le « Chantier école » combine alors un apprentissage de la réalité du travail avec un accompagnement social. Ce dernier dure six mois mais, « Ce n'est pas suffisant » juge Pierre Daniel. Toutefois, il évoque un taux de réussite qui varie entre 60 et 80 %.

Alexander Deeleman est le directeur d'ICT strategy & e-learning de la NV Werk. La ville d'Amsterdam est à l'origine de cette entreprise. Son objectif? Diminuer le nombre d'allocataires sociaux. L'accent est mis sur la responsabilité individuelle avec, parfois, une approche plus contraignante, notamment lorsque la motivation du chômeur est jugée insuffisante. NV Werk se veut cohérente avec la logique du marché du travail. Elle s'efforce d'être flexible, adaptant ses pratiques en fonction de la dynamique quotidienne de l'emploi. Les moyens sont à la mesure des ambitions : un programme a, par exemple, permis à chaque stagiaire de disposer d'un ordinateur personnel.

Nathalie Simon, coordinatrice de « RéINSER » (CPAS de Liège), a présenté une initiative qui vise à assurer l'accompagnement des bénéficiaires d'une mise à l'emploi. Face à la multiplication des dispositifs d'insertion par l'emploi (« Programme printemps », Loi sur le revenu minimum d'intégration), « RéINSER » se veut un lieu de coordination, assurant un lien entre le Forem et le CPAS. Pour Nathalie Simon, cela permet aussi d'assurer une plus grande visibilité des services du Forem auprès des différents opérateurs d'insertion.

Enfin, Pierre Verbeeren, directeur de l'Agence Alter, a proposé quelques réflexions sur les enjeux qui traversent le secteur de l'insertion aujourd'hui. Après avoir rappelé les principes qui guident la ligne rédactionnelle d'Alter Échos, Pierre Verbeeren s'est interrogé sur les dispositifs qui permettent au premier acteur

d'insertion, en l'occurrence l'utilisateur, d'être consulté et pris en compte dans la mise en œuvre de nouvelles politiques. « Qu'est ce qui est mis en œuvre pour construire cette parole? Il faudrait que les usagers puissent se rencontrer et débattre des difficultés rencontrées. »

Mettre l'utilisateur au centre, mais comment ?

À plusieurs reprises au cours du débat qui a suivi, cette nécessité de prendre en compte la parole des acteurs a été soulignée par les différents intervenants. C'est notamment une garantie de qualité du service rendu a insisté la ministre de l'Emploi et de la formation. Thierry Detienne a surenchéri en insistant sur « l'importance de fournir aux usagers l'occasion de comprendre ce qui se passe dans une dynamique que l'on peut rapprocher de celle de l'éducation permanente ». Prenant les intervenants aux mots, une personne sous statut article 60 a pris la parole pour évoquer son expérience: « Je suis passé par le système.

Mais je n'ai pu compter que sur ma propre volonté pour en sortir. Je reste perplexe par rapport à ce qui se passe dans les antennes où on nous fait miroiter que quoi qu'il en soit, on aura un emploi à la fin. Jusqu'ici, j'ai fait toutes les formations que l'on m'a proposé et je n'ai toujours rien. »

Le débat avec la salle a aussi porté sur le risque de dualisation à l'œuvre à l'intérieur du champ de l'ISP avec le renforcement de la distinction entre des formations pré-qualifiantes comme la formation par le travail, dont la finalité est la resocialisation, et des formations réellement qualifiantes pour les personnes les plus prêtes à l'emploi, débouchant sur des emplois dans le privé. Marie Arena a répondu en réaffirmant sa volonté de « ne pas focaliser les énergies sur les populations les plus facilement employables ». Elle a insisté sur la nécessité de « donner toute sa force au nouveau 'dispositif intégré d'insertion', même si sur le terrain ce n'est pas toujours évident ».

**ALTER
ECHOS**

INSERTION SOCIOPRO

1^{ER} ESPACE RENCONTRE

Égalité hommes femmes et insertion : « Travailler sur les images qui nous agissent »

Les femmes les moins qualifiées ne peuvent retrouver une place sur le marché du travail qu'à travers des actions de formation volontaristes, où le rapport avec le (futur) employeur contient le moins d'improvisation possible. C'est le commun dénominateur des trois projets qui étaient présentés dans le premier espace rencontre sur l'insertion socioprofessionnelle. Avec un fil conducteur que les débats ont repris: ce combat a une dimension culturelle déterminante, et à ce titre touche en fait toutes les parties de la société.

Pas de formation sans débouché concret

Marie-Rose Clinet, du réseau Flora qui rassemble des centres de formation professionnelle associatifs qui travaillent avec un public féminin, suit un des projets pilotes qui vise à définir la fonction de jobcoaching dans les centres de formation. Il s'agit d'accompagner avant, pendant et y compris après l'embauche des chômeuses peu qualifiées, ce qui passe éventuellement par un travail de négociation particulier avec les employeurs. Le projet n'est pas comme tel focalisé sur les métiers non traditionnellement masculins, même si en tient compte: il a en effet été élaboré à la suite d'un

travail de rencontres et de réflexions avec des employeurs et nombre d'acteurs du monde du travail pour définir les causes, propres aux femmes ou non, de la sous-représentation des femmes les moins scolarisées dans certains segments du marché de l'emploi.

L'asbl Nouveau Saint-Servais, centre namurois de formation professionnelle, et centre d'entreprises issu de la reconversion des papeteries intermills. NSS a lancé en 2001 une formation d'électrotechnicienne avec des méthodes et des premiers résultats intéressants. Éric Grava, directeur, explique que le centre avait d'une part une formation en travaux de bureau dont un stagiaire sur deux, surtout des femmes, sortait avec un emploi; et d'autre femmes une formation d'électricien, fréquentée uniquement par des hommes, dont pratiquement tous les stagiaires finissaient avec un contrat. Les employeurs en redemandaient. Grâce au recrutement d'une formatrice en électricité, NSS a lancé une formation « prioritairement destinée aux femmes ». « Alors que le groupe des femmes est plus éloigné de l'emploi que celui des hommes, elles avancent plus vite. » Comme le remarque Éric Grava, les choses sont facilitées par la conjoncture, « mais c'est

OISP

EFT

**ALTER
ECHOS**

4 nov. 02//TLE

le moment où jamais pour passer la porte de l'entreprise » et changer les représentations qui se retrouvent dans les critères subjectifs de recrutement.

« Et si c'était une femme ? »

Myriam Fatzaun est directrice de l'asbl Sofft, centre liégeois de formation professionnelle, créé par le mouvement féministe dans le giron d'un important collectif d'aide aux femmes battues. Une des particularités de ce centre de formation est la recherche d'innovations pour démystifier les technologies de l'information et les métiers réputés typiquement masculins, c'est-à-dire « où il y a moins de 33 % de femmes ». « Au début, les actions n'atteignaient pas suffisamment leurs objectifs: les femmes en insertion avaient besoin de garanties de la part des entreprises. Nous avons donc réalisé une enquête auprès d'employeurs pour mieux connaître leurs besoins en compétences. La dernière question de chaque inter-

view était "Et si c'était une femme?". » Suite à cela Sofft a développé des formations dans des métiers de gestion site Internet ou de réseaux. Et offre aujourd'hui une formation technique générale préqualifiante.

Le débat a vite décollé. Sur des questions de vocabulaire et de représentations que des participant(e)s relevaient dans la bouche des intervenants. Mais aussi sur des enjeux stratégiques. Profiter de pénuries de main-d'œuvre pour pousser les femmes vers des métiers à dominante masculine, certains estiment que c'est une occasion historique à saisir, d'autres trouvent que c'est risqué dans la mesure où cela revient à cautionner d'office les mobiles du secteur qui s'ouvre. Le débat a aussi mis en évidence que la plupart des stéréotypes appliqués aux femmes dans le monde du travail ne résistent pas à l'épreuve des faits. Les plus délicats sont ceux liés à la maternité. Mais que les opérateurs d'insertion peuvent aussi avoir intérêt à jouer sur ces stéréotypes du type « les femmes sont plus minutieuses »...

ALTER
ECHOS

INSERTION SOCIOPRO

2^E ESPACE RENCONTRE

ISP : quand le jeu politique change, comment les acteurs locaux s'en sortent?

Nous sommes à l'heure de la mise en place de la « gestion mixte » de la formation professionnelle et du placement des demandeurs d'emploi. Pour prolonger le débat de la matinée sur l'emploi, mené avec les responsables politiques, la Journée des insertions consacrait un espace rencontre à explorer les nouvelles modalités d'action dans un tel contexte.

Privatisation et volontarisme

La parole était d'abord donnée à deux invités étrangers. D'abord Alexander Deeleman de la NV Werk d'Amsterdam, qui cherche à développer son approche ailleurs en Europe, notamment avec le CPAS de Liège. Aux Pays-Bas, le scénario de la gestion mixte public-privé prévaut depuis quelques années. Même l'insertion et le placement des chômeurs les plus précarisés sont confiés à des entreprises privées. L'action de la NV Werk a deux caractéristiques importantes :

> c'est une société commerciale, mais à but non lucratif puisqu'elle a été créée par la ville d'Amsterdam ;

> elle mise sur le retour à l'emploi par des formations aux TIC courtes (6 mois), intensives et à distance.

Son approche part de postes d'emplois existants, dont on sait quand ils seront vacants. Elle en tire des cahiers des charges de formation qui font partie d'une offre de services intégrée. Les demandeurs d'emploi lui sont envoyés par les administrations, et la NV Werk est engagée vis-à-vis de l'État à les ramener tous à l'emploi. Elle propose donc aussi un accompagnement social, des bilans et de l'orientation, des stages, un suivi sur le poste de travail, etc.

Les demandeurs d'emploi qui arrivent chez NV Werk sont obligés de suivre un tel parcours d'insertion, traduit dans un contrat individuel, mais le projet leur propose des incitants (ils reçoivent un PC équipé) et, précise A. Deeleman, « On travaille de façon très ouverte sur leurs choix professionnels, ce qui fait que seuls 2 % des gens refusent une formation. » Plusieurs participants ont réagi en manifestant leur crainte de voir ce type de méthodes développées en Belgique à la suite de la réforme du minimex: « C'est une

FOREM

CPAS

OISP

EFT

ALTER
ECHOS

approche qui postule que les problèmes des demandeurs d'emploi sont d'abord liés à leur déficit de compétences », et « on renforce le caractère coercitif de l'insertion » a-t-on pu entendre.

Le potentiel de la formation par le travail

En France, le contexte politique est plutôt celui de la décentralisation. Pierre Daniel est le seul adjoint au Maire – traduisez échevin – à l'insertion professionnelle de Mantes-la-Ville. Son action a voulu sortir des carcans traditionnels d'une politique « planifiée d'en haut ». En particulier, la Ville a lancé des chantiers écoles, très semblables à nos entreprises de formation par le travail des secteurs du bâtiment: même pédagogie concrète et progressive, même public jeune ou en difficultés qui n'entre pas dans les circuits classiques de la formation – y compris de l'alternance –, mêmes types de débouchés. Une originalité a été de créer aussi sur ce modèle des « boutiques pédagogiques » qui vendent des produits « équitables » en formant aux métiers de la vente en magasin. Pierre Daniel insiste: « Tous les participants sont strictement volontaires, ils peuvent refuser la formation. »

Pas de service public sans partenariats

Dominique Carpentier, responsable des relations partenariales au Forem-Conseils de Liège, a montré comment ce service public en pleine mutation allait désormais déployer son action sous-régionale et s'adresser aux opérateurs d'insertion locaux. Le Forem-Conseils, une des trois entités du service public régional

de l'emploi, a pour missions de soutenir, réguler et mobiliser les partenaires locaux. Une des questions fondamentales à la base de son action est de savoir quels sont les meilleurs services à garantir aux citoyens pour les protéger, tous, du risque d'éviction du marché de l'emploi. Le Forem-Conseils est donc un service public qui agit au nom de l'intérêt général, insiste Dominique Carpentier. Les partenariats qu'il déploie avec les opérateurs locaux suivront quatre axes :

- > l'échange de méthodes et de pratiques ;
- > la régulation du marché, « pour amener des changements dans les pratiques de opérateurs » ;
- > les partenariats structurels comme avec les Maisons de l'emploi ;
- > l'animation des différents partenariats d'insertion professionnelle sous-régionaux, fixés par 7 conventions cadres et 53 conventions particulières.

À travers ces priorités, le Forem-Conseils entend « supprimer les concurrences et opacités pour remettre les demandeurs d'emploi au centre de l'action publique ».

Une partie du débat qui a suivi a porté sur la différence entre dérégulation et privatisation. Ainsi, un responsable de la Communauté germanophone a expliqué que son service travaille avec plusieurs sociétés privées allemandes, et a appris à ne pas mettre tous les « opérateurs privés » dans le même sac. En Wallonie, l'agrément des agences d'intérim et de placement est une première garantie à cet égard, a remarqué Dominique Carpentier.



INSERTION SOCIOPRO

3^E ESPACE RENCONTRE

L'insertion fait du handicap une question publique

L'espace rencontre consacré au handicap est sans doute celui où ont pris la parole la plus grande pluralité d'acteurs concernés: trois responsables de services spécialisés, et dans l'assistance, des personnes handicapées et d'autres qui ont témoigné en tant qu'employeurs.

Concilier toutes les dimensions de l'accompagnement

Martine Dumont est responsable des Tilleuls à Waremmé. Ce Centre de formation spécialisé amène des personnes handicapées mentales légères à l'emploi dans des PME de moins de 20 travailleurs. « Il y a une proximité entre le

décideur et la production, et le recrutement est peu formalisé. » La formation même, la maturation du projet professionnel, le stage, le tutorat, etc. font que trouver un emploi n'est pas la chose la plus difficile en général: il faut surtout s'y maintenir. « Mais la seule manière pour que notre stagiaire soit la bonne personne au bon endroit au bon moment, c'est d'avoir d'abord ouvert la porte de l'entreprise. On peut amener la PME qui voit travailler une personne handicapée à identifier des nouvelles fonctions en testant des possibilités de réorganisation du travail. » Ce faisant, le centre développe avec l'employeur la polyvalence, le sentiment d'utilité, la flexibilité choisie, etc. Il

AWIPH

CFPS

SAPH

ETA



30 oct. 02//TLE

aide à la gestion des carrières en développant une formule d'accompagnement pour le travailleur et pour l'entreprise.

Acces+, agence-conseil créée par la Ville de Liège, a d'abord déployé son action sur l'accessibilité de la ville, et s'attaque depuis peu à l'accessibilité de l'emploi pour les personnes handicapées. Anne Debras, coordinatrice de l'agence, définit son rôle comme celui d'une interface qui relaye les demandes des personnes handicapées vers les employeurs. Elle assiste des entreprises dans leurs opérations de recrutement, ou développe des modules de sensibilisation pour les futurs collègues de personnes handicapées.

Nicole Delcourt, directrice du service d'accompagnement les Chanterelles, a proposé d'ajouter une dimension collective à l'accompagnement individuel. « L'accès à l'emploi n'est qu'une partie du rapport à la citoyenneté, encore plus vaste. » Les professionnels concernés sont donc confrontés à développer des talents de « travailleurs », qui partent de chaque demande individuelle pour élaborer pas à pas la place de la personne handicapée dans la société. La question du maintien dans l'emploi dépend par exemple de ce qui se passe dans l'entreprise autant que dans le reste de la vie de la personne. « Qu'est-ce qui y concourt ? Qu'est-ce qui y donne sens ? »

L'insertion professionnelle se joue dans l'entreprise autant qu'en dehors

Monsieur Soleil est responsable d'une entreprise liégeoise: « L'intégration d'une personne handicapée n'est vraiment pas quelque chose de difficile à partir du moment où vous avez rencontré un organisme (les Tilleuls) qui vous y aide. C'est plus facile qu'avec un jeune étudiant qui débarque. et le stage est le meilleur

moyen pour rassurer les trois parties sur le fait qu'on est en train de faire les bons choix. » Pour monsieur Melotte, « Quand on attend des attitudes sociales et des comportements professionnels, oui, l'accompagnement est le "plus" qui compte ». Une responsable de Randstad qui collabore avec Acces+ a ensuite évoqué un projet mené avec des jobistes handicapés. « Des postes étudiants, c'est à durée déterminée. Et donc nombre d'entreprises sont prêtes à prendre plus de risques, et à ouvrir la porte à des handicapés. Conclusion : très vite, on a manqué de candidats. Et surtout, ces jeunes handicapés avaient un manque cruel de soutien. Pensez seulement aux problèmes de mobilité... »

Une des questions qui se sont vite posées dans les échanges, amenée par une personne qui s'est présentée comme « ancien épileptique », est celle de la stigmatisation par la reconnaissance Awiph, qui est un prérequis pour entrer dans de tels circuits d'accompagnement. La question est de toute évidence à l'ordre du jour dans différents cercles institutionnels, et Nicole Delcourt renchérit en affirmant que « plus on spécialise les interventions, plus il est difficile de faire du handicap une question publique ». Monsieur Melotte, tirant les leçons de ses responsabilités en matière de ressources humaines à la Ville de Liège, a abondé en son sens: « D'un côté on a créé des lieux de travail protégé, et par là des formes d'isolement. De l'autre, l'entreprise pousse les gens au-delà de leurs limites. Il s'agit aujourd'hui de rouvrir dans la société des lieux où l'on rencontre le handicap. Sans cela, des politiques comme des quotas d'embauche ont peu d'avenir. » Et Nicole Delcourt de remarquer que « de plus en plus les personnes handicapées se mettent elles-mêmes à devenir passeuses d'elles-mêmes en mobilisant leurs propres ressources. »